Réf. Farde e-Assemblées : 2683095

N° OJ : **19**

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/11/2025

Objet : Convention de partenariat 2025.- Société MD SRL Brussels Coffee Show.- Brussels Coffee Show.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale ;

Considérant que la Ville de Bruxelles soutient les initiatives culturelles, artisanales et entrepreneuriales qui participent au dynamisme et au rayonnement de son territoire, et qui valorisent le savoir-faire bruxellois ;

Considérant que le Brussels Coffee Show, dont la deuxième édition se tiendra à la Gare Maritime les 7, 8 et 9 novembre 2025, réunit les acteurs majeurs de la filière du café et du chocolat en Belgique, et met particulièrement en lumière les torréfacteurs et artisans bruxellois ;

Considérant que cet événement, à la fois professionnel et grand public, promeut une économie locale fondée sur la qualité, la durabilité et la transmission des savoirs, tout en renforçant l'image de Bruxelles comme capitale européenne du café à la veille du World of Coffee 2026;

Considérant enfin que ce projet s'inscrit dans la volonté de la Ville de soutenir des initiatives porteuses d'identité, de rencontre et d'innovation, contribuant à l'attractivité économique et culturelle de Bruxelles ;

La Ville et l'organisateur ont décidé de s'associer afin de créer une collaboration portant sur l'organisation de l'événement.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : la convention de partenariat 2025 entre la Ville de Bruxelles et la société MD SRL Brussels Coffee Show pour le Brussels Coffee Show est adoptée.

Annexes :

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)